

Alerte OPA sur 6 millions de colonnes montantes

Alerte : C'est une catastrophe qui se prépare !!!!

Une loi est en cours : Dépossession de propriété des colonnes montantes d'immeubles.

C'est certainement une demande des opérateurs (GRDF et ENEDIS inclus) à Macron et soyez-en sûrs elle sera votée !

Plus de 6 millions de colonnes montantes d'immeubles vont voir leurs propriétés transférées à un organisme gestionnaire d'état.

Ce qui signifie aussi que les propriétaires, copropriétaires ou syndics n'auront plus de droit de regards sur ces ouvrages.

Ce qui signifie aussi qu'une simple loi va ouvrir 6 millions d'opportunités foncières pour installer dans les colonnes montantes jusqu'à l'aplomb, c'est à dire leurs sorties sur les toits, ce que souhaite l'état, c'est-à-dire par exemple les antennes pour les compteurs Gazpar, les sites d'antennes relais 5G loués aux opérateurs, etc ...

Les opérateurs en rêvaient et disent merci à Sa Majesté !

Bien à vous tous
Hugo

ETAPE 1 en cours :

le décret n°2016-496 du 21 avril 2016 relatif au compte rendu annuel d'activité des concessions d'électricité a introduit, à l'article R.2224-45 du Code général des collectivités territoriales, **une obligation d'inventaire des ouvrages par le distributeur, exigible à compter du 1er janvier 2018.**

ETAPE 2 :

Dans cette perspective, **une clarification par le législateur du statut de celles de ces colonnes qui sont hors concession, ainsi que de leurs modalités de transfert au gestionnaire du réseau public, apparaît souhaitable.**

Le Gouvernement aborde ensuite la question de la remise en état des colonnes transférées : il propose, lors de l'intégration à la concession de distribution publique, la prise en charge par le tarif d'utilisation des réseaux publics de distribution d'électricité (TURPE-D) d'une partie des coûts de rénovation ou de remplacement des ouvrages électriques

Next-up